



SOMMAIRE

7ème Congrès national de l'UNSA à Rennes p.1

Plan de départs volontaires : l'UNSA fait des propositions concrètes..... p.2

Des babyfoots à la CDC ? Ça existe et ça plaît ! p.3

Le CSSCT ?! C'est quoi ? p.3

Accord Dons de joursp.4



7^{ème} Congrès national de l'UNSA à Rennes

Les 1^{er}, 2, 3 et 4 avril 2019, plus de 1200 militants UNSA ont participé au 7^{ème} Congrès national.

Une délégation de l'UNSA Groupe CDC conduite par Luc DESSENNE, secrétaire général, et Salomé VAILLANT, secrétaire générale adjointe, était présente les 4 jours.

L'avenir du syndicalisme était au centre du débat des congressistes. Le Président de la République a cru un moment qu'il pouvait se passer des corps intermédiaires. Avec la crise des Gilets jaunes, on voit clairement aujourd'hui que les syndicats sont nécessaires pour maintenir le dialogue social.

Plus que jamais le syndicalisme réformiste a sa place dans la société française et la recherche d'un travail en commun avec les autres organisations progressistes demeure un axe fort de l'UNSA.

Autres points abordés : le développement du syndicalisme de service, la représentativité nationale de l'UNSA, l'élection d'un nouveau secrétaire général, Laurent ESCURE, autour d'une équipe mixte public/privé et paritaire avec autant de femmes que d'hommes.

Forte de 200 000 adhérents, l'UNSA est l'organisation syndicale en France qui progresse, d'élection en élection, le plus fortement !

PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES :

L'UNSA FAIT DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Les négociations sur la mise en place de mesures permettant aux personnels de l'Établissement public de cesser leur activité sur la base du volontariat ont commencé entre la DRH et les organisations syndicales.



L'UNSA, la CGC et la CFDT y participent activement. La CGT et le SNUP boycottent toutes les réunions et sont hostiles par principe à la mise en place d'un dispositif de Rupture Conventionnelle Collective.

A ce stade, la DRH a proposé 2 projets :

- La Rupture Conventionnelle Collective (RCC).
- La Cessation Anticipée d'Activité (CAA).

C'est dans ce cadre que l'UNSA a fait des propositions concrètes lors des séances de négociation.

Concernant la Rupture Conventionnelle Collective (RCC), l'UNSA demande :

- un socle de base de 2 années de salaire avec une minoration et une majoration en fonction du nombre d'années de présence,
- que les personnels puissent bénéficier de ce dispositif à partir d'une ancienneté minimum de 5 ans (au lieu de 10 ans dans le projet actuel) et 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite (au lieu de 3 ans),
- l'augmentation du nombre de poste éligible à 200 (au lieu de 100).

Rappelons que la RCC permet d'obtenir un régime fiscal et social intéressant (exonération d'impôt, cotisations CSG & CRDS, ...) pour les intéressés et qu'il n'existe pas aujourd'hui d'autres dispositifs plus intéressants pour les salariés.

Concernant la Cessation Anticipée d'Activité (CAA), l'UNSA demande :

- que les personnels bénéficient d'une mesure temps (2 ans) permettant la première année du dispositif de travailler 4 jours sur 5 et la seconde année, de cesser son activité tout en continuant à percevoir une rémunération globale de 80% sur les deux années en cotisant à 100% pour la retraite,
- que les 20% non rémunérés puissent être financés partiellement par diverses sources (jours CET, jours médailles du travail...).

L'UNSA propose également une autre alternative plus simple à mettre en place :

- allouer une année sabbatique, rémunérée intégralement, un an avant le départ à la retraite effective.

La Direction a donc désormais 2 propositions sur la table.

Par ailleurs, l'UNSA a demandé que les mesures soient ouvertes sur la même durée que l'accord-cadre (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021) et que tous les agents en MATT ou dans tout autre dispositif puissent en bénéficier intégralement.

Enfin, l'UNSA demande qu'un volet emploi/recrutement soit prévu dans l'accord pour compenser les départs. L'UNSA propose de créer sur les différents sites une cellule d'intérim interne alimentée par les nouveaux recrutements pour pallier les besoins des services.

Pour l'UNSA, la signature d'un accord sur ce sujet passe obligatoirement par des mesures attractives et innovantes. Nous attendons donc avec impatience un projet qui intègre nos demandes.

Plusieurs réunions sont prévues en avril et mai, avec l'objectif de présenter l'accord au CUEP du mois de mai 2019.

Face à l'immobilisme de certaines organisations syndicales, l'UNSA s'engage et se bat pour obtenir de nouveaux droits pour l'ensemble des personnels publics et privés de la CDC !

DES BABYFOOTS À LA CDC ? ÇA EXISTE ET ÇA PLAÎT !

La Caisse des Dépôts a installé un babyfoot et une table de ping pong dans l'immeuble d'Austerlitz 3 à Paris fin 2017.

Après un an d'utilisation, le retour d'expérience est très positif.

Ces équipements sont utilisés quotidiennement par une grande majorité du personnel sur place.

Ces moyens mis à disposition dans le cadre de l'accord QVT permettent aux personnels de mieux gérer le stress, d'entretenir une cohésion d'équipe et de ce fait, d'être plus efficaces dans leur travail.

Ils ont même permis de créer des liens inter-directions et cela renvoie une image dynamique de notre établissement.

L'UNSA soutient l'initiative du DRH de l'Etablissement public, Paul PENY et demande que ces dispositifs soient étendus à l'ensemble des sites et directions de la CDC.



LE CSSCT ?! C'EST QUOI ?

Le CSSCT, Comité de Santé, Sécurité et Conditions de Travail est un comité issu du CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public).

Le CSSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail,
- d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières (droit d'alerte - droit de retrait),
- de donner un avis sur les aménagements importants des postes de travail (réorganisations, restructurations...).

A l'UNSA, vous avez :

- 8 élus au CSSCT National et Directions Régionales
- 4 élus au CSSCT d'Angers
- 6 élus au CSSCT de Bordeaux
- 6 élus au CSSCT d'Ile-de-France



Laurence MOROSINI a été élue Secrétaire du CSSCT National par les organisations syndicales le 22 février dernier.



Jérémie BAIS a été élu Secrétaire du CSSCT Ile-de-France par les organisations syndicales le 13 mars dernier.



**Vous pouvez compter sur vos élus UNSA
pour vous défendre dans votre quotidien !**

ACCORD DONS DE JOURS :

L'UNSA SOUHAITE UNE AMÉLIORATION DU DISPOSITIF !



La Commission de suivi de l'accord relatif au dispositif de Dons de jours de l'Établissement public CDC s'est réunie le 11 mars 2019.

Les organisations syndicales signataires de l'accord (UNSA, CGC, CFDT et CGT) constatent unanimement la faible utilisation du dispositif par les personnels publics et privés.

En effet, alors que les salariés et fonctionnaires alimentent régulièrement chaque année la bourse « 456 jours en 2015, 148 en 2016, 251 en 2017 et 540 en 2018 », les bénéficiaires sont peu nombreux : 4 personnes en 2016, 5 en 2017 et 7 en 2018.

Le solde est aujourd'hui de 1508 jours.

Plusieurs raisons expliquent cela... En premier lieu, le manque de communication sur ce sujet et sur le contenu de l'accord. Mais aussi la lourdeur du dispositif pour bénéficier de la mesure et l'obligation d'utiliser tous ses jours de congés et CET.

L'ensemble des signataires souhaite un assouplissement du dispositif et une renégociation de l'accord.

La Direction, représentée par le Directeur des relations sociales, semble avoir écouté les représentants du personnel. La négociation d'un avenant pourrait intervenir dans les prochains mois, afin que de nouvelles mesures puissent être mises en place en 2020.

Les personnels de la CDC sont solidaires. La Direction doit l'être aussi !

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

